

04

05

13

84

12/12/23

DECLARATION

CCPA des AED et AESH aix-marseille - 12 décembre 2023 -

Depuis la rentrée de septembre 2023, deux groupes de travail se sont tenus sur le cadre de gestion des AESH. Nous regrettons que ces deux rendez-vous ont davantage tenu lieu de chambres d'enregistrement des annonces du rectorat que d'un véritable lieu d'échanges où l'on travaillerait conjointement à l'amélioration des conditions de travail et de gestion des personnel.les, comme cela peut être le cas d'autres GT. C'est pourquoi ces groupes de travail, qui nous semblent importants, doivent répondre enfin à leur définition. Nous en avons déjà fait le vœu à plusieurs reprises mais il nous paraît nécessaire et souhaitable qu'un groupe de travail concernant les personnel.les AED soit créé. En effet les AED sont trop souvent oublié.es malgré une avancée de leur statut ces dernières années qui auraient tout intérêt à être traité et débattu avec les personnel.les concerné.es.

Ce qui nous amène naturellement au sujet de notre rencontre actuelle.

En effet nous nous retrouvons encore aujourd'hui et la semaine prochaine pour traiter de questions disciplinaires aux licenciements pour inaptitude physique. Cela ne peut réjouir personne. Nous regrettons vivement l'absence de la tenue d'une CCPA exceptionnelle qui ne traiterait pas uniquement des situations individuelles mais aussi qui serait d'ordre plus général ; par exemple pour évoquer les grilles de salaire, le problème de la déclaration de la prime PEPA, la gestion parfois chaotique des AED par certains lycées mutualisateurs qui manquent de moyens, des sujets qui enfin pourraient améliorer les conditions de travail et de vie des personnel.les qui sont trop souvent en état de précarité avancé et en souffrance au travail.